

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 24/027/ASS

SÉANCE DU 13 MARS 2024

OBJET : ASSAINISSEMENT

Stratégie d'actions et perspectives relative à l'assainissement des eaux usées -
Réalisation des études d'opportunités de la réutilisation des eaux usées traitées
(REUT) - Plan de financement.

L'an deux mille vingt-quatre, le treize du mois de mars à 17 h 30, le Conseil Municipal de la commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 06 mars 2024 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Luce SAULI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Nathalie CASTELLI ; Vincent GAMBINI ; Grégory SUSINI ; Georges MELA ; Etienne CESARI ; Florence VALLI.

Absents : Pierre-Olivier MILANINI ; Jean-Claude TAFANI ; Véronique FILIPPI ; Gérard CESARI ; Didier LORENZINI ; Stéphane CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Santina FERRACCI ; Petru VESPERINI ; Ange Paul VACCA ; Joseph TAFANI ; Christiane REVEST ; Camille de ROCCA SERRA ; Jean-Michel SAULI.

Avaient donné procuration : Jean-Claude TAFANI à Nathalie APSOTOLATOS ; Véronique FILIPPI à Nathalie MAISETTI ; Gérard CESARI à Jacky AGOSTINI ; Didier LORENZINI à Paule COLONNA CESARI ; Stéphane CASTELLI à Nathalie CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI à Jean-Christophe ANGELINI ; Santina FERRACCI à Vincent GAMBINI ; Petru VESPERINI à Michel GIRASCHI ; Ange Paul VACCA à Grégory SUSINI ; Joseph TAFANI à Florence VALLI.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Grégory SUSINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Par délibération n° 22/194/INF-ASS du 12 décembre 2022, le Conseil Municipal a approuvé la stratégie d'actions à mettre en œuvre face aux problématiques d'assainissement, et notamment, d'étudier les opportunités de la réutilisation des eaux usées traitées (REUT).

Dans cette perspective d'étude, une consultation de bureaux d'études a été opérée durant le mois de janvier 2023 et le marché a été notifié à l'entreprise DV2E pour un montant global forfaitaire de 28 994,00 € HT soit 34 792,80 € TTC.

Dans le cadre du 11^{ème} programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, et en partenariat avec la Collectivité de Corse, il est proposé aux collectivités la possibilité de bénéficier d'une participation au financement des projets qui visent à innover dans les stations d'épuration de traitement des eaux usées (objectif 2-1 / Orientation n° 2).

Dans ses objectifs, l'étude d'opportunités de la réutilisation des eaux usées traitées, remplit les critères d'éligibilité.

Aussi, une demande de financement a été adressée à l'agence de l'eau et à la Collectivité de Corse.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a répondu favorablement à notre demande et a décidé l'attribution d'une subvention de 14 497,00 € HT représentant 50 % des dépenses hors taxes éligibles.

Le plan de financement est défini comme suit :

DESIGNATION	TAUX	MONTANT HT
Frais d'études	100 %	28 994,00 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	50 %	14 497,00 €
Collectivité de Corse (CDC)	30 %	8 698,20 €
Total des aides	80 %	23 195,20 €
Reste part communale	20 %	5 798,80 €
Rappel TVA	20 %	5 798,80 €
Part communale TTC		11 597,60 €
Dépense totale TTC		34 792,80 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'en délibérer en ce sens.

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 22/194/INF-ASS du 12 décembre 2022 portant stratégies d'actions et perspectives relatives à l'assainissement des eaux usées,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 08 mars 2024,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver le plan de financement pour la réalisation des études d'opportunités de la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) pour un montant de 28 994,00 € HT, soit 34 792,80 € TTC, comprenant des aides publiques d'un montant total de 23 195,20 € HT soit 80 % des dépenses éligibles HT et réservant une part communale de 5 798,80 € HT, soit 11 597,60 € TTC, comme suit :

DESIGNATION	TAUX	MONTANT HT
Frais d'études	100 %	28 994,00 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	50 %	14 497,00 €
Collectivité de Corse (CDC)	30 %	8 698,20 €
Total des aides	80 %	23 195,20 €
Reste part communale	20 %	5 798,80 €
Rappel TVA	20 %	5 798,80 €
Part communale TTC		11 597,60 €
Dépense totale TTC		34 792,80 €

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire à solliciter les partenaires financiers de la Commune pour l'octroi de subventions aux taux qui y sont indiqués.

ARTICLE 3 : d'autoriser le Maire à lancer l'opération ci-dessus exposée même si les financeurs sollicités ne répondent pas favorablement à la demande d'aide de financement.

ARTICLE 4 : d'autoriser le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tout document utile au financement et à la réalisation de cette opération.

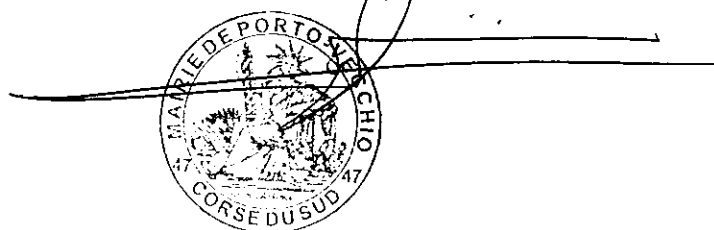
ARTICLE 5 : Les crédits de dépenses et de recettes correspondants feront l'objet des inscriptions budgétaires nécessaires aux imputations correspondantes.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	19
Nombre de procurations	10
Nombre de suffrages exprimés	29
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE MAIRE,



Le secrétaire de séance,

Grégory SUSINI

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by a horizontal line and a 'j' with a dot.